

Même si je les ai sous les yeux, je ne citerai pas les chiffres concernant le nombre de syndiqués nécessaires à l'exploitation du terminal, qui a diminué, ni le volume de travail par employé, qui a considérablement augmenté. Le nouveau centre céréalier est beaucoup plus gros que l'ancien terminal n° 1 de Prince Rupert, c'est évident. Le rendement du nouveau terminal est bien supérieur à deux ou trois fois celui de l'ancien. Bien entendu, les syndiqués s'inquiètent des nouveaux règlements qui seront appliqués en raison du progrès technologique. Les employés des autres terminaux céréaliers craignent aussi pour l'avenir, à mesure qu'ils voient les résultats de l'installation de machines modernes et de la nouvelle technologie.

On n'a rien dit sur l'absence de lignes directrices à l'intention de l'arbitre. Le gouvernement va-t-il simplement confier le problème à un arbitre en lui faisant ou non quelques recommandations?

La décision de l'arbitre sera exécutoire, selon le projet de loi. Il me semble qu'on aurait dû prévoir des lignes directrices selon lesquels les recommandations de l'arbitre seraient exécutoires. Le sénateur Kelly ou quelqu'un du ministère du Travail voudrait peut-être en parler.

Le sénateur Kelly: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, je dois informer le Sénat que si le sénateur Kelly prend la parole, ses propos auront pour effet de clore le débat en deuxième lecture de ce projet de loi.

Le sénateur Kelly: Honorables sénateurs, j'ai certaines observations à faire mais, auparavant, je tiens à signaler la présence du ministre et de quelques-uns de ses collaborateurs, et à annoncer que je proposerai l'étude du projet de loi en comité plénier.

Je voudrais commenter une remarque d'un sénateur d'en face concernant la nomination d'un arbitre. Le syndicat a proposé le juge Emmett Hall. Je n'ai pas dit que le juge Hall n'aurait pas fait un arbitre impartial; je disais plutôt que ce sont les modalités de l'arbitrage qui devaient paraître impartiales. Je suis sûr que le juge Hall aurait été un arbitre impartial, mais on aurait eu du mal à le faire accepter comme tel à la partie adverse. Pour que ce type d'arbitrage soit fructueux, il faut que la personne choisie donne cette impression d'impartialité auprès de tous les intéressés. Loin de moi l'idée de critiquer qui que ce soit.

Quant à savoir si l'entente de Vancouver modifie celle de Prince-Rupert, je suis persuadé que les fonctionnaires nous expliqueront cette question en long et en large. Sauf erreur, des points d'intérêt commun sont en cause. Certaines questions sont d'intérêt commun puisque c'est le même syndicat qui a négocié, et il était officieusement entendu que ces questions convenues à Vancouver s'appliqueraient également à Prince-

[Le sénateur Olson.]

Rupert. Autrement dit, on a simplement officialisé et accepté, en fait, ce qui avait été officieusement entendu. C'est ainsi que je comprends les choses du moins.

• (1540)

Honorables sénateurs, je n'ai aucun commentaire à faire pour ce qui est de la gestion du centre informatique. Il y aurait autant d'opinions qu'il y aurait de gens à qui on demanderait qui doit exercer cette gestion. Mais je répète que le ministre et ses collaborateurs sont bien mieux en mesure que moi d'y répondre.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ PLÉNIER

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable William Kelly: Honorables sénateurs, je propose, avec l'appui du sénateur Tremblay, que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier et que le Sénat se forme maintenant en comité plénier à cette fin.

Son Honneur le Président pro tempore: Le sénateur Kelly, avec l'appui du sénateur Tremblay, propose que ce projet de loi soit maintenant renvoyé au comité plénier.

Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi, l'honorable Rhéal Bélisle étant au fauteuil.

Le sénateur Doody: Monsieur le président, je demande que le ministre du Travail, l'honorable Pierre Cadieux, soit invité à participer aux délibérations du comité plénier et qu'il soit accompagné par son sous-ministre associé, M. Bill Kelly.

Le président: Est-on d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Conformément à l'article 18 du Règlement du Sénat, l'hon. Pierre Cadieux, ministre du Travail, prend place dans la salle du Sénat.)

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, je souhaite à nouveau la bienvenue ici au ministre du Travail, l'honorable Pierre Cadieux. Comme je l'ai déjà dit, il est accompagné par son sous-ministre associé, M. Bill Kelly. Je suis persuadé que le ministre se fera un plaisir de répondre à toutes les questions que les sénateurs auront à lui poser au sujet de ce projet de loi.